

DECRET N° 87/374 / DU 14/07/87

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE D'HONNEUR
DE LA VIIème ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AIMF.

LE PRESIDENT DU ~~COMITE CENTRAL~~ DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/n la Constitution du 8 juillet 1979 ;

(/n la loi n° 76/84 du 7 décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

(/n l'Ordonnance n° 12/79 du 10 mai 1979, portant institution des Conseils Populaires des Communes en République Populaire du Congo ;

(/u la loi n° 005/86 du 25 février 1986, portant modification de l'Ordonnance n° 012/PR-GAB du 10 mai 1979 et instituant les Conseils Populaires d'Arrondissements en République Populaire du Congo ;

(/n la loi n° 001/87 du 23 janvier 1987 modifiant la loi n° 005/86 du 25 février 1986, portant modification de l'ordonnance n° 012/79 du 10 mai 1979 et instituant les Conseils Populaires d'Arrondissements en République Populaire du Congo ;

(/u le Décret n° 84/856 du 8 août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le Décret n° 86/1172 du 10 décembre 1986, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 86/1173 du 10 décembre 1986, portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85/245 du 2 mars 1985, portant composition des Conseils Populaires des Régions, Districts, Communes et Arrondissements en République Populaire du Congo ;

(/u le Décret n° 85/1314 du 11 novembre 1985, portant composition des Comités Exécutifs des Conseils Populaires des Régions, Districts, Communes et Arrondissements ;

(/u le Décret n° 85/725 du 17 mai 1985, portant attributions et organisation du Ministère de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire ;

(/u le Décret n° _____ portant création du Comité d'Organisation de la VIIème Assemblée Générale ordinaire de l'A.I.M.F. ;

Le Conseil des Ministres entendu ;


DECRETE

ARTICLE 1. Il est créé un Comité d'Honneur de la VIIème Assemblée Générale de l'A.I.M.F.

ARTICLE 2. Le Comité d'Honneur de l'A.I.M.F. se compose comme suit :

- PRESIDENT : (Ange-Edeuard) POUNGUI, Membre du Bureau Politique, Premier **Ministre**

- VICE-PRESIDENT : (Raymond-Damas) NGOLLO, Membre du Bureau Politique, Ministre de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire.

- M E M B R E S :

(Antoine) NDINGA-OBA, Membre du Comité Central du PCT, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

(Jean-Jules) OKABANDO, Membre du Comité Central du PCT, Commissaire Politique, Député-Maire de la Ville de Brazzaville

(Christian-Gilbert) BEMBE, Ministre de l'Information, des Postes et Télécommunications

(Vital) BALA, Membre du Comité Central du PCT, Président de l'Association Congolaise d'Amitié entre les Peuples

MBYS ASSOLLANT, Membre du Comité Central du PCT, Directeur Général Adjoint de l'Hôtel MBAMOU ~~PABACE~~

ELENGA-NGAPORO, Ministre, Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat

Colonel ELENGA, Membre du Comité Central du PCT, Chef d'Etat-Major Général de l'Armée Populaire Nationale (A.P.N.)

Colonel MOUKOKO, Membre du Comité Central du PCT, Commandant de la Zone Autonome de Brazzaville

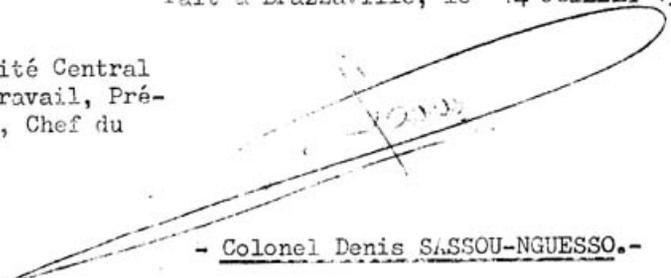
.../...

(Gérard) BITSINDOU, Secrétaire Général de la Présidence de la République.
Maurice OGNAMY, Président de la Chambre de Commerce de Brazzaville.

Article 3. - Le Présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel.

Fait à Brazzaville, le 14 JUILLET 1987

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Pré-
sident de la République, Chef du
Gouvernement,


- Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

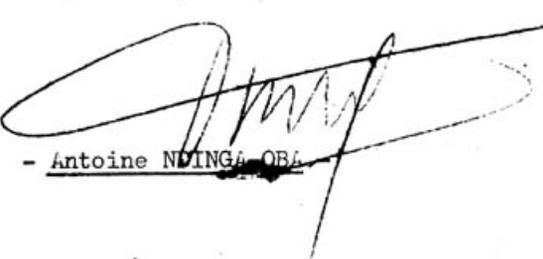
Le Membre du Bureau Politique,
Premier Ministre,

Le Membre du Bureau Politique, Ministre de
l'Administration du Territoire et du Pouvoir
Populaire,


- Ange Edouard POUNGUI.


- Colonel Raymond Damase NGOLLO.

Le Membre du Comité Central, Ministre
des Affaires Etrangères et de la
Coopération,


- Antoine NDINGA OBA

